

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 28 (1899)
Heft: 6

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une simple avarie, et faute d'un bienfaisant atelier où l'on aurait pu la réparer à temps, la voici pour toujours brisée.

Il m'a semblé que cet atelier de réparation, il fallait à tout prix le créer. Un comité de dames a bien voulu accueillir cette idée et la faire sienne.

Il étudie en ce moment le plan d'une vaste association destinée à ouvrir des *maisons familiales de repos* où le personnel féminin serait admis, moyennant une rétribution très modique et même gratuitement dans certains cas exceptionnels.

Le premier soin de ce comité d'initiative sera de réunir les capitaux lui permettant d'entreprendre les fondations projetées. Mais sans attendre le jour où il aura le *million* qui lui sera nécessaire, il pourra, sans doute assez vite, utiliser une part de ces premiers fonds, en distribuant quelques *bourses familiales de repos* à des institutrices ou professeurs fatigués et particulièrement dignes d'intérêt.

Il adresse un pressant appel à tous ceux qui aiment, qui veulent défendre et servir la grande cause de l'enseignement des jeunes filles, des femmes de demain.

— *Cours et conférences de pédagogie à la Faculté des Lettres de Lyon.* — Nous reproduisons ci-après le programme des cours et conférences de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon :

« Le cours public de pédagogie a cette année pour sujet *L'École et la Famille. Examen critique des droits de la société sur l'enfant.*

« Deux conférences, l'une de pédagogie, l'autre de législation primaire, sont consacrées à la préparation du *Certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des Écoles normales*. M. l'inspecteur d'académie veut bien y joindre des exercices pratiques d'inspection faits sous sa direction.

• Une conférence de psychologie appliquée à l'éducation porte sur l'éducation intellectuelle. On se propose de réunir tous ceux qu'intéresse la pédagogie, non seulement les candidats à l'inspection primaire, mais aussi les candidats au *Professorat des Écoles normales*, et les aspirants au *Certificat d'aptitude pédagogique* dont la préparation est, cette année, spécialement organisée. (Des sujets de devoirs spéciaux sont proposés pour ce certificat.)

Chaque mois des sujets de devoirs de pédagogie, législation, littérature, histoire, géographie, langues vivantes, et, grâce à la collaboration de la Faculté des sciences, de sciences mathématiques, physiques, naturelles, sont adressés aux auditeurs inscrits ; et les copies sont renvoyées corrigées ou rendues en conférence.

Le droit d'immatriculation à la Faculté est de 20 francs pour l'année, et donne accès à ces différents cours et conférences. La correction des copies ne comporte aucune rétribution supplémentaire. »

CORRESPONDANCE

Dax Landes.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

Voilà trente ans que je suis le cours ininterrompu de vos travaux pédagogiques avec une constance infatigable, autant et plus pour l'amour de la pédagogie elle-même que par amitié pour vous. Je puis

donc, sans exagération et sans flatterie, affirmer publiquement que vous êtes au premier rang parmi les pédagogues catholiques. Je viens donc mettre sous votre patronage et sous votre contrôle la nouvelle collection de Manuels de Religion que plusieurs confrères et moi préparons depuis un certain temps et dont nous voudrions publier quelques spécimens dans votre excellent *Bulletin pédagogique*, en vue de recevoir les observations et les critiques de ses rédacteurs et de ses lecteurs pour notre plus grand profit et dans l'intérêt de notre Œuvre. Quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire c'est tout le monde.

La science de la religion est la première et la plus importante de toutes, la seule nécessaire, la plus étendue, la plus belle. Or, le livre est le meilleur auxiliaire du professeur. Il faut donc que les Manuels de Religion soient les plus parfaits et qu'ils se perfectionnent chaque jour de plus en plus.

Leur bon marché est de plus facile à obtenir, car ils s'adressent à des millions de lecteurs.

Un appel pressant est adressé aux écrivains catholiques en vue d'accroître notre collection et de la compléter au plus tôt. Cet appel et les spécimens des Manuels en préparation seront adressés à tous les journaux catholiques de langue française. Le *Bulletin pédagogique*, quoique l'un des plus modestes, a la primeur de ces communications, Mon cher Directeur, parce qu'il est votre organe et reçoit de vous une autorité incontestée et qu'il est à l'avant-garde de tous les progrès réalisés en pédagogie et en méthodologie.

Votre cher *Bulletin* est de plus très hospitalier, je le sais ; ses colonnes sont toujours ouvertes aux amis de l'éducation ; mon premier article remonte à longtemps déjà, à cinq ou six lustres au moins. Les années s'accumulent, la vieillesse approche, mais tournons nos regards vers l'avenir et ne cessons point d'être jeunes pour la Vérité et la Vertu ! *Excelsior ! Excelsior !* telle est la devise des républicains catholiques. Debout ! En avant ! toujours en avant !

Cordialement à vous.

G. THÉODORE,
Lauréat de l'Acad. française.

Extrait du Nouveau Directoire à l'usage des parents et des maîtres.
(En préparation.)

PARTIE DOCTRINALE

CHAPITRE XII SUR LE BAPTÊME.

(Illustré de huit vignettes.)

1. *Questions sur des faits connus.* — Où conduit-on un nouveau-né quelques jours après sa naissance ? Avez-vous vu baptiser ? Que celui qui a vu raconte ce dont il se souvient. (Les élèves probablement n'auront pas observé et ne sauront décrire que d'une manière incomplète, vague. Les laisser dire néanmoins ce qu'ils savent ; cela intéresse les autres, éveille la curiosité. Là est le grand point. Alors le catéchiste complète.

2. *Exposition des choses non sues.* — Faire un exposé suivi comme dans un sermon, puisque les élèves ne savent pas. Rappelons le principe fondamental de la méthode d'enseignement : on ne peut interroger sur les choses non connues. Mais même quand il expose *ex-professo*, le catéchiste doit prendre d'abord les faits les plus capables de frapper les sens, afin d'arriver plus facilement au cerveau de l'enfant. En outre, il doit d'abord dire les choses les plus importantes, parce que les premières dites sont celles qui d'ordinaire produisent le plus d'impression.

Voici donc à peu près comment.

Le catéchiste peut ainsi expliquer les principales vérités relatives au baptême. Quand l'enfant naît, son corps est sale, on le lave. De même son âme est comme souillée par le *péché originel*. (Ce mot *péché originel* a dû être expliqué précédemment ; s'il ne l'a pas été, l'expliquer avant de dire le mot.) Il est clair qu'on ne peut laver l'âme, puisque l'âme n'est pas une matière. Eh bien ! on lave le corps pour signifier qu'on lave l'âme. A l'origine on plongeait l'enfant dans un bain ; de là est venu le mot *baptême*, *baptiser*. Aujourd'hui le bain complet n'est plus usité ; puisque ce n'est là qu'un signe, il suffit de laver une partie du corps.

Voici comment le prêtre baptise. Il verse de l'eau sur la tête de l'enfant, et dans le même temps il dit : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. (Faire répéter par les élèves. Rendre compte les repose de l'effort qu'exige l'acte d'écouter.)

Le catéchiste continue : « A partir de ce moment l'enfant est *chrétien* c'est-à-dire disciple du Christ, membre de l'Eglise au même titre que les autres qui ont été baptisés. Le péché originel est effacé en lui, il peut maintenant par ses actes conformes à la religion mériter le ciel, qui lui sera ouvert à sa mort. »

Si au lieu d'un enfant c'est un adulte qui est baptisé, par exemple, un nègre, un Chinois, tous les péchés qu'il a commis jusqu'alors lui sont également remis ; en sorte que, s'il mourait à ce moment, il irait tout droit au ciel, sans passer par le purgatoire.

J'ai dit que l'on ne peut aller au ciel qu'à la condition d'être baptisé. Mais supposez un Chinois qui, instruit des vérités de la religion, désire le baptême. Si une mort subite l'enlève avant qu'il ait pu satisfaire son désir, Dieu va-t-il le repousser de son paradis ? Non, certes. Dieu ne demande pas l'impossible ; ce Chinois sera donc reçu au ciel ; le baptême de l'eau aura été remplacé pour lui par le baptême du désir.

J'ai dit que c'est le prêtre qui baptise. Mais supposez que vous ayez devant vous un enfant dangereusement malade ; on ne peut sans péril pour sa vie lui imposer le voyage à l'église. Allez-vous le laisser mourir sans baptême, faute d'un prêtre. Dans ce cas le bon Dieu qui veut nous sauver tous, donne à toute personne le pouvoir de sauver cet enfant d'un malheur irréparable.

Chacun peut baptiser, c'est-à-dire verser de l'eau sur la tête ou même sur le front de l'enfant ; sur le front pour faire plus commodément et plus vite, et dire dans le même temps les mêmes paroles que le prêtre aurait dites : *Je te baptise*, etc. ; ne pas oublier que c'est la même personne qui doit verser l'eau et dire les paroles.

Qui doit baptiser ? Généralement la personne la plus âgée qui se trouve là ; l'homme préférablement à la femme, n'y eût-il qu'un garçon de dix ans à côté d'une religieuse de quatre-vingts ans, parce

que dans notre religion ce sont les hommes, non les femmes qui accomplissent les cérémonies religieuses.

Si le nourrisson revient à la santé on le portera à l'église. Là le prêtre pourra, au cas où le premier baptême n'aurait pas été bien administré, lui donner un nouveau baptême, mais *conditionnel*, car si le premier baptême a été bien fait, le second ne compte pas ; il ne peut y avoir qu'un baptême, puisqu'il n'y a qu'un unique péché originel à effacer : or, une fois effacé, il ne peut plus revivre. (Faire répéter par les élèves.)

Voilà, mes amis, ce que vous devez retenir de plus important sur le baptême. Mais il y a d'autres cérémonies que le prêtre célèbre à l'église.

Voici les principales :

D'abord pensez-vous que l'on introduit le nouveau-né à l'église avant de le baptiser ?

Non, il n'a pas le droit d'entrer dans la Maison de Dieu puisqu'il n'est pas chrétien. Le prêtre demande : *Que demandez-vous à l'Eglise ?* On répond pour l'enfant : *Je demande le saint baptême.*

Quel nom donnez-vous à cet enfant ? c'est-à-dire : *Quel patron lui choisissez-vous* dans le ciel pour le protéger pendant sa vie ? Le parrain et la marraine répondent pour lui. (Ces mots veulent dire père et mère de son âme.) Ce sont eux qui deviennent sur cette terre ses conseillers pour le salut. Le nouveau-né, étant chargé du péché originel, est encore en la possession du démon. Pour le chasser, le prêtre souffle sur le visage de l'enfant et dit : *Va-t'en, esprit impur*, fais place à l'Esprit-Saint dans l'âme de cet enfant. Le démon chassé, le Christ doit prendre possession de l'enfant. Jésus-Christ étant mort sur une croix, le signe des chrétiens étant la croix, le prêtre fait sur le front et sur la poitrine de l'enfant le signe de la croix.

Cette âme purifiée ne doit plus être souillée, pourrie, désormais par le péché. Or, qu'est-ce qui empêche les viandes de pourrir aussi vite ? C'est le sel. Le baptisant met donc un peu de sel sur la lèvre du baptisé.

« Le chrétien devra ouvrir son oreille à la parole de Dieu, c'est-à-dire aux vérités du salut ; on lui met un peu de salive à l'oreille.

« C'est à ce moment que le futur chrétien est introduit devant la fontaine du baptême (fonts baptismaux). Là on lui demande : *Renoncez-vous à Satan, à ses œuvres, et à ses pompes ?* Les œuvres, c'est toutes sortes de péchés. Les pompes, c'est les vanités (modes riches, parures, etc.) Le parrain et la marraine répondent pour lui : *Nous y renonçons.*

« Pour marquer que le chrétien devra courageusement combattre pour son Dieu, le prêtre le touche en croix, deux fois, d'une matière qui rend plus fort, l'huile (les huiles saintes bénites le Jeudi Saint).

« C'est alors seulement qu'a lieu le baptême proprement dit, l'eau versée sur la tête.

« Désormais le voilà chrétien. Pour lui apprendre qu'il doit mener une vie pure et innocente, on le revêt d'une robe blanche.

« Pour lui montrer que l'amour de Dieu doit sans cesse brûler dans son cœur, on lui a mis un moment un cierge allumé à la main.

« Vous le voyez, mes petits amis, chaque signe a un sens. Ne vous moquez donc point de toutes ces cérémonies et de d'autres encore que je ne vous ai pas décrites. On ne se moque que parce que l'on ignore. Quand vous ne comprendrez pas, au lieu de rire bêtement,

dites-vous : « Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Si je comprenais, si je savais, je n'aurais pas envie de rire. »

(Faire répéter.)

Le catéchiste s'est arrêté à trois reprises pour faire rendre compte. C'est le moment de relier entre elles toutes les notions enseignées dans cette leçon. Posons les questions suivantes : « Combien de fois me suis je arrêté pour vous faire répéter ? (Laisser répondre.) Qu'ai-je dit avant le premier arrêt ? (*Idem.*) Avant le deuxième arrêt ? (*Idem.*) Donc combien de choses principales et différentes ? (Ainsi les élèves reconstituent leurs souvenirs, font l'analyse de leurs idées. Ils font l'énumération et le classement, parce que les idées sont déjà en leur cerveau.) Ils sont maintenant capables de résumer en quelques mots et puis d'étudier seuls dans le catéchisme.

(A suivre.)

AVIS

Recrutement de 1899. — Les prochains examens fédéraux des recrues auront lieu, dans le canton de Fribourg, d'après l'ordre suivant :

- A *Châtel-Saint-Denis*, le 3 juillet ;
- A *Bulle*, les 4, 5, 6 juillet ;
- A *Romont*, les 7 et 8 juillet ;
- A *Fribourg*, les 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 juillet ;
- A *Estavayer*, les 18 et 19 juillet ;
- A *Morat*, les 20 et 21 juillet.

Militaire. — Les officiers de recrutement pour 1899 sont, pour la II^e division : MM. Sacc, colonel, et Max de Diesbach, lieutenant-colonel.

Les experts pédagogiques sont, pour la II^e division : Neuchâtel, M. Eperon, instituteur à Cossonay ; Fribourg, M. Allet, à Sion ; Jura bernois, M. Jomini, à Nyon.

A la demande du Département de l'Intérieur de la Confédération suisse, les *Commissions scolaires* ont été invitées à procéder, de concert avec le corps enseignant, à la visite des enfants anormaux qui ont fait leur première entrée à l'école au mois de mai de cette année.

Cette enquête doit porter, conformément aux instructions qui seront remises par la Préfecture, sur les cas de faiblesse d'esprit, de surdité, de balbutiement, de bégaiement et de faiblesse de la vue, et le résultat en sera consigné dans un formulaire spécial, qui sera envoyé au Bureau de statistique, à Fribourg, avant la fin de l'année scolaire.